

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00503

Numéro SIREN : 489 855 601

Nom ou dénomination : TRES NINS

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008313

Expéditeur :

Greffes du Tribunal de Commerce
4 rue André Bosch BP 70441
66834 PERPIGNAN Cedex



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
PERPIGNAN

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/008313**
n° de gestion : **2006B00503**
n° SIREN : **489 855 601 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 20/10/2020
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

TRES NINS - Société par actions simplifiée

15 rue Des Tilleuls 66300 Saint-jean-lasseille -FRANCE-

Date de clôture : 31/03/2020

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants : Dépôt des comptes annuels

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



628098

Désignation de l'entreprise SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 15 rue des Tilleuls 66300 SAINT JEAN LASSEILLE

Numéro SIRET * 4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>31 03 2020</u>	<u>31 03 2019</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	14 068	48 703
	Immobilisations financières * (1)	040	042	13 140	640
Total I (5)		044	048	14 068	49 343
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	1 300	938
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	865	2 288
	Autres * (3)	072	074	27 018	7 845
	Valeurs mobilières de placement	080	082	6 000	6 000
	Disponibilités	084	086	16 855	30 142
	Charges constatées d'avance *	092	094	428	284
	Total II	096	098	52 466	47 498
Total général (I+II)		110	112	92 729	96 841
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		54 239	53 342
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(11 346)	896
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		51 692	63 039
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		30 176	22 675
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			2 591
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 846	10 861	8 537
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		41 036	33 802
Total général (I + II + III)		180		92 729	96 841
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	24 502
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	22 553
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	13 917

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 0 3 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le

13 1 0 3 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	1 821	210	99 208	112 359
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		1 286
	Autres produits						230	5 971	2 787
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)				232	105 180	116 432
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	28 744	32 117
	Variation de stock (marchandises) *						236	(362)	357
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	33 105	30 270
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	535			244	1 592	2 015
	Rémunérations du personnel *						250	39 313	36 776
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 546	7 910
	Dotations aux amortissements *						254	6 211	6 049
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	3	25
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation		(II)				264	117 153	115 519
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(11 973)	913
	Produits financiers		(III)				280	90	9
Produits exceptionnels		(IV)				290	13 917	21 000	
Charges financières		(V)				294	457	598	
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	12 923	20 428	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices *		(VII)				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(11 346)	896	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314 11 346	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987			342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989				
Divers ZFA NG (44, quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D									
Zones de développement prioritaire (44, septies)				993			350		
Zones de restructuration de la défense (44, septies)				127					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Créance due au report en arrière du déficit				346					
Zones de revitalisation rurales (44, quaterdecies)				138					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)				990					
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite				641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 11 346	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * 5 étant imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 11 346	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/03/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Credit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		
Total des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 821	442	976	444		446	7 796	7 796					
	Installations générales agencements divers	450	23 843	452		454		456	23 843	23 843					
	Matériel de transport	460	17 167	462	8 504	464	17 167	466	8 504	8 504					
	Autres immobilisations corporelles	470	12 974	472	574	474	12 500	476	1 048	1 048					
Immobilisations financières		480	640	482	12 500	484		486	13 140	13 140					
TOTAL		490	61 444	492	22 553	494	29 667	496	54 331	54 331					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506							
	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 427	532	1 113	534		536	3 540						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	7 646	542	2 005	544		546	9 651						
	Matériel de transport	550	1 807	552	2 880	554	4 244	556	443						
Autres immobilisations corporelles		560	221	562	213	564		566	434						
TOTAL		570	12 101	572	6 211	574	4 244	576	14 068						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5										
	BMW X3 F25 20 DA P														
	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme									
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
1	17 167	4 244	12 923	13 917	994										
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	17 167	580	4 244	582	12 923	584	13 917	586	994	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591							
TOTAL					596	994	585		597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Néant ☐ *

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

780

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	582
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	582
Déficits de l'exercice	860	11 346
Total des déficits restant à reporter	870	11 928

[illegible]

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 830
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 835
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2019		et clos le : 31/03/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024			
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 0 N° SIRET 4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA
ADRESSE (voie) 15 rue des Tilleuls
CODE POSTAL 66300 VILLE SAINT JEAN LASSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ZANUY Prénom(s) PIERRE
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 150879 N° Département 66 Commune PERPIGNAN Pays FR
Adresse : N° 15 Voie rue desTilleuls
Code postal 66300 Commune SAINT JEAN LASSEILLE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 0

N° SIRET

4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

ADRESSE (voie)

15 rue des Tilleuls

CODE POSTAL

66300

VILLE

SAINT JEAN LASSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

57

Dénomination

4AB RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France)

8 4 3 1 1 2 4 4 2

% de détention

25.00

Adresse :

N°

3

Voie

rue James Watt

Code postal

66330

Commune

CABESTANY

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

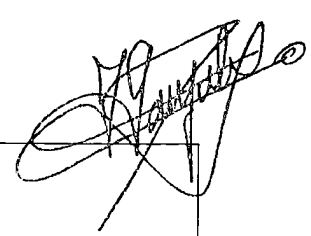
Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EURL TRES NINS
LA PIZ'ZAZA
10, rue de la Porte de France
66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
Tél. 04 68 89 33 65



SIRET 489 855 601 000 22
S.A.S.U TRES NINS
15 rue des Tilleuls
66300 SAINT-JEAN-LASEILLE
SIRET : 489 855 601 000 30

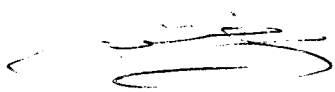
PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, et le 29 septembre à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

Feuille de présence

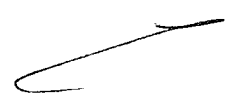
Associés présents ou Représentés	Nbre d'actions	Mandataires	Signatures
----------------------------------	----------------	-------------	------------

ZANUY Pierre	500		
--------------	-----	--	--

Total des actions présentes ou représentées : 500 actions composant le capital social.

Monsieur ZANUY Pierre préside la séance en qualité de Président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
le 20 OCT. 2020
8313
DE PERPIGNAN



S.A.S.U TRES NINS
SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE
CAPITAL : 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL
15 rue des Tilleuls
66300 SAINT JEAN LASEILLE

SIRET : 489 855 601 000 30

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 SEPTEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le 29 Septembre à 15 Heures, l'associé unique de la S.A.S.U TRES NINS, société par action simplifiée au capital de 8 000 € dont le siège social est à SAINT JEAN LASEILLE 66300, 15 rue des Tilleuls, a pris les décisions suivantes :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ZANUY Pierre.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion de la présidence
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2020
- le texte des résolutions proposées.

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2020 ainsi que sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales.
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice et quitus au président.
- Affectation des résultats
- Ratification des rémunérations du président.

PREMIERE DECISION

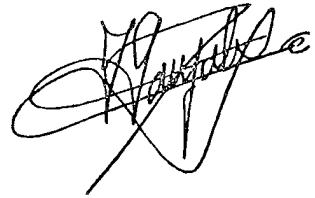
Approbation dans leur ensemble et dans chacune de leur partie, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et le rapport de gestion du président, lesdits comptes se soldant par une perte de 11 346.19 €.

Elle donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.



EURL TRES NINS
LA PIZ'ZAZA
10, rue de la Porte de France
66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
Tél. 04 68 89 33 65
SIRET 489 855 601 00022

DEUXIEME DECISION

41


Affectation de la perte de l'exercice s'élevant à 11 346.19 €

- Au poste « Réserves facultatives » 11 346.19 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approbation des conventions suivantes autorisées au cours de l'exercice écoulé, savoir :

- Ratification des rémunérations perçues par le président, Monsieur ZANUY Pierre pour l'exercice clos au 31 mars 2020 s'élevant à 6 000 € et fixe la rémunération mensuelle pour l'exercice à venir à la somme de 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.



RAPPORT DU PRESIDENT AUX ASSOCIES SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31/03/2020

A) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Ainsi que vous le constaterez à la lecture du bilan ci-joint, l'exercice au 31/03/2020 s'est traduit par une perte de 11 346.19 €.

Nos charges d'exploitation se présentent ainsi :

<u>NATURE DES CHARGES</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
- Charges Externes	30 270	33 105
- Impôts et taxes	2 015	1 592
- Frais de personnel	44 686	47 859
- Dotations aux amortissements	6 049	6 211
- Dotations aux provisions	0	0
- Autres Charges	<u>53 525</u>	<u>41 765</u>
TOTAL	136 545	130 532
Le chiffre d'affaires a évolué comme suit	112 359	99 208
Effectif à la fin de l'exercice	1	4

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
- Chiffre d'affaires	112 359	99 208
- Valeur ajoutée	49 615	37 721
- Excédent brut d'exploitation	4 200	-11 731
- Résultat d'exploitation	913	-11 973
- Résultat courant avant impôts	324	-12 340
- Résultat exceptionnel	572	994
- Impôt sur le bénéfice	0	0
- Résultat net	896	-11 346

B) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L' EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE EST ETABLI LE RAPPORT

NEANT

C) VERIFICATIONS FISCALES - DEPENSES SOMPTUAIRES - REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX

NEANT

D) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

RESULTAT DE L'EXERCICE AVEC PROPOSITION D'AFFECTATION

Le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 11 346.19 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Au compte « Réserves facultatives » 11 346.19 €